



Valérie Levavasseur, liste CAPD

Les priorités des élus du Sgen-Cfdt :

Vous informer largement :

Tout au long de l'année, nous envoyons une lettre électronique régulière « *la souris du sgen-cfdt* » et des informations que nous espérons de qualité.



Vous écouter et répondre à vos demandes :

Par mail, par téléphone, vos sollicitations sont nombreuses. Nous essayons à chaque fois d'y répondre de façon précise en intervenant au besoin auprès des services académiques.

Faire respecter les droits de chacun : un engagement du SGEN-CFDT

Agir pour obtenir des améliorations :

1er syndicat chez les PE de la Manche, le Sgen-Cfdt ne se contente pas de s'opposer. Il agit pour obtenir des résultats. Parmi nos acquis :

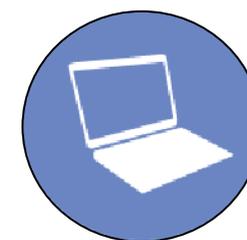
Décharge de direction : Les seuils pour obtenir une demi ou une décharge totale sont plus favorables dans la Manche que nationalement.

Une fermeture de classe peut réduire une décharge : nous agissons pour le maintien de la décharge l'année de la fermeture.

Temps partiel : La Manche est un des rares départements qui accorde toutes les demandes. Cette année, le 80% de droit a été élargi aux directeurs (rices).

Le Sgen-Cfdt restera vigilant pour cet acquis ne soit pas remis en cause par les difficultés liées aux rythmes.

Faire aboutir ses revendications : une spécificité du SGEN-CFDT



Du 27 novembre
au 4 décembre 2014,
je vote Sgen-CFDT !

MOUVEMENT : LA PRIORITE

Pour les jeunes collègues, obtenir une classe à titre définitif est rarement possible avant 5 voire 10 ans d'ancienneté. Pour libérer des classes dès le 1er mouvement, nos 2 propositions :

1—**en finir avec les postes réservés** qui bloquent le mouvement.

2—**rendre attractifs les postes de remplaçants et fractionnés** pour que des PE plus expérimentés libèrent les classes pour les jeunes.

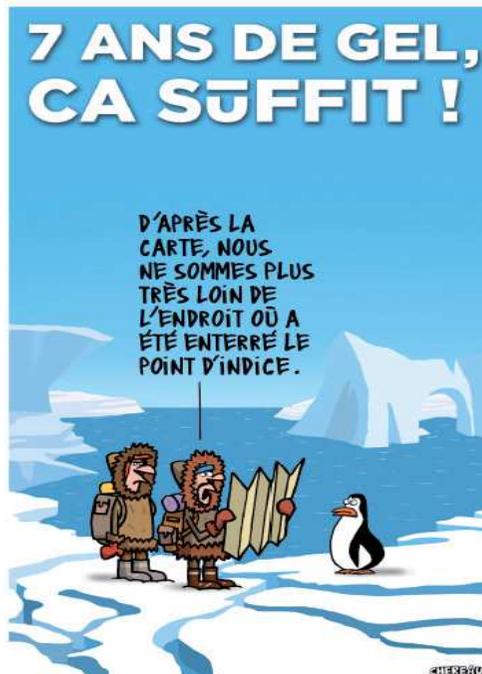


RESPECT DES PERSONNELS

L'amélioration des relations avec la nouvelle équipe du Dasen (meilleure écoute, concertation) n'a pas changé les dérives autoritaristes de certains IEN.

Le Sgen-CFDT dénonce les demandes excessives de certaines circonscriptions.

L'inspection individuelle doit être un **moment de formation et non de sanction** : c'est officiellement la volonté du Dasen... Nous attendons des actes !



RÉMUNÉRATION

L'augmentation de la valeur du point d'indice.

Comme tous les fonctionnaires (fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale et fonction publique d'état), nous subissons une baisse de notre pouvoir d'achat due au gel du point d'indice. Avec la CFDT des trois fonctions publiques, le Sgen exige la fin de ce blocage.

Différences salariales entre les personnels du 1er et 2nd degré :

Les résorber est une revendication clairement portée par le Sgen-Cfdt.

Depuis 2 ans, nous avons obtenu quelques avancées, qui doivent être poursuivies.

Hors classe des PE : longtemps plafonné à 2% pour les PE, le nombre de promus passe à 4,5% . Il reste encore bien inférieur au second degré (7%)

L'ISAE : nous l'avons enfin obtenue pour le 1er degré. Mais d'un montant de 400 €, elle est bien inférieure à celle du 2nd degré (autour de 1000 €).